



Strasbourg, 25 mars 2019

CDCPP-Bu(2019)3
Point 4.1 de l'ordre du jour

**BUREAU DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA
CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

CULTURE

**Promotion des recommandations du Conseil de l'Europe sur
la culture et la numérisation**

**Suites à donner au séminaire d'experts « E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA »
dans le cadre de la conférence à haut niveau
« Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle
sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit »
(Helsinki, 26-27 février 2019) et conclusions de la conférence**

Examen de la politique culturelle de la République de Moldova

**Rapport sur l'association du Compendium
des politiques et tendances culturelles**

**Suites à donner au Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe
sur la culture et la démocratie (CICD)**

Pour information et action

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la participation démocratique
Service de la culture, de la nature et du patrimoine

I. Promotion des recommandations du Conseil de l'Europe sur la culture et la numérisation

Le Comité des Ministres a adopté la Recommandation CM/Rec(2018)10 sur la contribution de la culture au renforcement de l'Internet en tant que force émancipatrice lors de sa 1329^e réunion, tenue le 14 novembre 2018. Un dossier a été constitué pour diffuser cette nouvelle recommandation et les deux textes antérieurs produits par le CDCPP, à savoir la Recommandation CM/Rec (2016)2 sur l'Internet des citoyens et la Recommandation CM/Rec (2017)8 sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie. Les dossiers peuvent être mis à la disposition des États membres sur demande.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à mener une action de sensibilisation concernant les recommandations sur la culture et la numérisation et à diffuser le dossier aux responsables des politiques culturelles et éducatives et à toute autre partie intéressée à l'échelon national.

II. Suites à donner au séminaire d'experts « E-pertinence de la culture à l'ère de l'IA » dans le cadre de la conférence à haut niveau « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019) et conclusions de la conférence

Les conclusions et propositions d'action issues du séminaire d'experts organisé à Rijeka (12-13 octobre 2018) sur la culture, la créativité et l'Intelligence artificielle ont été présentées lors d'une manifestation parallèle intitulée *E-pertinence de l'éducation et de la culture à l'ère de l'IA* (<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/-/e-relevance-of-culture-in-the-age-of-ai>).

Cette contribution du secteur culturel s'inscrivait dans le cadre des sessions « AI in Action » de la conférence à haut niveau « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019). L'apport du secteur de la culture était en outre complété par l'exposition *Anatomie d'un système IA* imaginée par Vladan Joler et Kate Crawford, qui ajoutait aux débats à haut niveau un élément visuel donnant matière à réflexion. Cette exposition sera présentée cette année au Conseil de l'Europe, éventuellement en marge de la session plénière du CDCPP ou à l'occasion d'une session de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La conférence d'Helsinki a conclu à la nécessité d'appréhender le défi complexe de l'IA dans un esprit de plus grande compréhension, confiance et transparence et de mener des recherches plus approfondies, ce qui nécessite une coopération multipartite. Les conclusions de la conférence sont disponibles à l'adresse <https://rm.coe.int/conclusions-helsinki-ai-conference-2019-french/1680937337>. Il est notamment souligné (liste non exhaustive) que ces questions nécessitent des réponses politiques opportunes et réfléchies et doivent être placées au premier rang des préoccupations politiques des gouvernements. Les aspects humains doivent être au centre du développement de l'IA, qui doit s'accomplir en conformité avec les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, dans le respect des instruments internationaux de référence existants, afin que l'IA profite aux individus et aux sociétés. Des mécanismes de surveillance effectifs et des structures de contrôle démocratiques doivent aussi être mis en place pour tout ce qui touche à la conception, au développement et au déploiement des systèmes d'IA. Des mécanismes effectifs et légitimes sont nécessaires pour prévenir les violations des droits de l'homme et lutter contre la discrimination, l'inégalité et les préjugés. Il convient de sensibiliser davantage aux risques et aux bénéfices potentiels de l'IA et de développer les nouvelles compétences nécessaires. Le Conseil de l'Europe devrait continuer à élaborer des recommandations, des lignes directrices et des codes de conduite par secteur pour défendre les droits de l'homme et assurer la viabilité des institutions et des processus démocratiques. Il devrait aussi surveiller les effets de l'IA sur les fondations communes des sociétés démocratiques.

L'art et la culture apportent des contributions essentielles aux discussions sur notre avenir commun qui subit l'influence des technologies, à la fois par la vision réaliste qu'ils véhiculent (avec l'art médiatique critique) et par les orientations qu'ils proposent (approche réflexive et holistique). Il conviendrait de mener des recherches plus approfondies sur ces questions, de même que sur les défis et opportunités liés aux applications de l'intelligence artificielle dans les domaines de la culture et du patrimoine. Les contributions au séminaire d'experts de Rijeka servent de point de départ à l'élaboration d'un manuel qui permettra de mieux cerner la problématique et pourrait inspirer de nouvelles initiatives du Conseil de l'Europe et des acteurs concernés dans le domaine de la culture/du patrimoine. Cette publication devrait être disponible pour la session plénière du CDCPP en juin 2019.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à prendre note des résultats de la conférence à haut niveau « Maîtriser les règles du jeu – l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit » (Helsinki, 26-27 février 2019) et de la contribution du secteur culturel à ces travaux ;
- à souligner, dans le débat sur l'intelligence artificielle, l'importance du rôle joué par l'art et la culture, vecteurs fondamentaux de l'intelligence sociale et de l'émancipation nécessaires pour accompagner les nouveaux modes de vie caractérisés par une interaction toujours plus grande entre l'homme et la machine, d'où la pertinence des travaux du comité sur la culture, la numérisation et l'IA ;
- à se féliciter de la production d'un manuel concernant le séminaire d'experts de Rijeka sur la culture, la créativité et l'intelligence artificielle, pour présentation lors de la session plénière du CDCPP.

III. Examen de la politique culturelle de la République de Moldova

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche de la République de Moldova a demandé qu'il soit procédé, en 2019, à un examen par les pairs de sa politique culturelle sur le thème « Industries culturelles et développement régional : maximiser l'impact et bâtir un nouveau modèle durable ».

L'examen de la politique culturelle par les pairs vise à :

1. identifier des options politiques et des indicateurs d'évaluation afin d'aider les collectivités locales et régionales à accroître l'impact de la culture et de la participation sur le développement, et concevoir de nouveaux moyens de mesurer l'impact de la culture et des migrations sur le développement local, de manière à affecter efficacement les fonds publics et privés ;
2. identifier les bonnes pratiques – les exemples de « ce qui marche » et « ce qui ne marche pas » pour maximiser les retombées, créer des liens entre les institutions culturelles et le tissu économique et social local et voir les implications pour un large éventail de politiques allant de la culture et du tourisme à l'emploi et à la formation, au développement des activités, à l'innovation et à l'urbanisme ;
3. proposer des recommandations pour des politiques dans le domaine de la culture et des industries culturelles, de l'emploi et de la formation, du développement des activités, des technologies de l'information, de l'innovation et de l'urbanisme ;
4. proposer de nouvelles modalités de gouvernance et des modèles de financement, et examiner comment le travail est organisé au sein des institutions culturelles, notamment sur le plan des ressources humaines et du financement.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à prendre note de la réalisation prochaine d'un examen ciblé de la politique culturelle par les pairs dans la République de Moldova dans le cadre du programme d'examen des politiques et d'assistance juridique du Conseil de l'Europe dans les domaines de la culture et du patrimoine.

IV. Rapport sur l'association du Compendium des politiques et tendances culturelles

Après sa transformation en structure multipartite en octobre 2017, le Compendium des politiques et tendances culturelles peut désormais dresser le bilan de sa première année entière de fonctionnement sous cette forme (2018).

Principales réalisations :

- renouvellement de neuf profils nationaux de politique culturelle sur le site internet du Compendium : Culturalpolicies.net ;
- incorporation de huit profils de politique culturelle du monde arabe ;
- redéfinition de la grille méthodologique pour le profil des pays ;
- vérification de l'exactitude et, d'une manière générale, mise à jour des contenus et des données statistiques de la plateforme en ligne ;
- mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de communication, plus élaborée ;
- tenue très réussie de la première assemblée en tant qu'association à Rijeka, en Croatie (9-11 octobre 2018) ;
- adhésion de 18 parties prenantes et membres permanents.

Par ailleurs, beaucoup de pays participant au Compendium s'emploient actuellement à mettre à jour l'information relative à leur politique culturelle conformément à la nouvelle méthodologie.

Membres et situation financière

L'adhésion de si nombreux membres en un laps de temps si court est un motif de fierté pour l'association du Compendium. Cela montre bien que beaucoup croient en la nécessité d'une telle plateforme et en ses ambitions. Cependant, même si le montant des cotisations des membres parties prenantes suffit à couvrir les frais liés au fonctionnement quotidien du Compendium, leur nombre est malheureusement insuffisant pour lui permettre de procéder à des remaniements pourtant indispensables, comme la refonte de son site Culturalpolicies.net. En conséquence, la situation est aujourd'hui kafkaïenne : sans nouveau site internet pour valoriser cette mine d'informations de portée internationale sur les politiques culturelles, comment mettre en évidence la vocation et les possibilités de la plateforme ? Et du même coup, les pays qui pourraient souhaiter adhérer en tant que partie prenante ne savent pas bien à quoi ils participeraient exactement.

Pour pouvoir maintenir le renouvellement en cours des profils nationaux de politique culturelle et la commission pour la refonte du site Culturalpolicies.net, le Compendium devra obtenir de 40 000 à 50 000 euros supplémentaires en 2019. Le conseil d'administration de l'association et l'équipe du prestataire de services mettent tout en œuvre pour collecter les fonds nécessaires. Autrement, il faudrait pouvoir compter sur cinq ou six membres parties prenantes supplémentaires pour atteindre cet objectif. Marjo Mäenpää, présidente du conseil d'administration de l'association, et Helen Johnson, sa directrice, assisteront à la session plénière du CDCPP qui se tiendra du 12 au 14 juin afin de rendre compte de toute nouvelle évolution de la situation du Compendium.

Tenue de la deuxième assemblée de l'association

Le Compendium des politiques et tendances culturelles tiendra sa deuxième assemblée en tant qu'association les 5 et 6 juin 2019 à Paris, qui accueillera l'événement à l'initiative du ministère français de la Culture – lequel est également partie prenante du Compendium, et dans le cadre de la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le thème retenu, « Imaginons la politique culturelle de demain », a été choisi par la communauté des experts (« les auteurs ») du Compendium. L'assemblée générale annuelle sera l'occasion d'impliquer les membres du Compendium et de les informer des derniers développements relatifs à l'association. Pour clore la conférence, il est prévu d'organiser, le 7 juin, un forum public qui portera sur les effets de la numérisation sur la politique culturelle.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à se féliciter des derniers développements relatifs à la nouvelle association du Compendium des politiques et tendances culturelles ;
- à inviter les États membres et les institutions de recherche sur la politique culturelle qui sont intéressées à devenir des membres parties prenantes de la nouvelle association et encourager les parties intéressées à assister à l'assemblée du Compendium en 2019 (pour de plus amples informations : office@culturalpolicies.net) ;
- à remercier le Gouvernement français d'accueillir la deuxième assemblée de l'association du Compendium des politiques et tendances culturelles les 5 et 6 juin 2019 dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe ;
- à prendre note de ce que la présidente et la directrice de l'association du Compendium rendront prochainement compte du projet, lors de la session plénière du CDCPP.

V. Suites à donner au Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe sur la culture et la démocratie (CICD)

À la suite de la suspension des travaux sur le Cadre d'indicateurs du Conseil de l'Europe sur la culture et la démocratie, liée à une décision d'avril 2018 du Comité des Ministres relative aux coupes budgétaires¹, les efforts sont axés sur la consolidation du projet existant afin de limiter les pertes, compte tenu des investissements déjà réalisés, et de faire en sorte que d'autres parties intéressées puissent faire une utilisation optimale des outils liés.

À cet égard, les activités suivantes ont été menées à bien :

- mise à jour complète du *Guide à l'intention des responsables politiques*, qui constituera la deuxième édition de la publication en ligne – lancement prévu au printemps (<https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/indicators-culture-and-democracy>) ;
- production d'un rapport exhaustif qui retrace la méthodologie d'élaboration du CICD de 2013 à 2017 ;
- établissement d'un rapport sur l'atelier de novembre 2018 dédié au transfert du CICD², et
- accord sur les aspects juridiques liés au transfert du projet CICD à l'université des sciences administratives Speyer, établi par le Service du conseil juridique du Conseil de l'Europe en mars 2019.

¹ Intervenue juste avant le lancement, en mai, du rapport 2018 du Secrétaire Général sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit qui cite certaines conclusions du CICD au chapitre V – Des sociétés inclusives.

« D'après les analyses effectuées pour le Cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie (CICD) en 2017, la confiance dans des institutions politiques telles que les parlements, le gouvernement et le pouvoir judiciaire tend à être plus élevée là où les personnes participent davantage à la vie culturelle, notamment en créant ou en réalisant des activités artistiques et en participant à des activités culturelles. La confiance dans le système de gouvernance va de pair avec le sentiment de sécurité éprouvé par chaque personne et qui peut l'inciter à participer à des activités culturelles et à exprimer son potentiel de création. En outre, la participation à la vie culturelle renforce le sentiment d'appartenance au système et renforce la confiance dans ses institutions. Cette participation se développe le mieux lorsque les conditions de « bonne gouvernance » sont propices. L'analyse des données du CICD en 2017 montre en effet que les niveaux de participation culturelle augmentent quand l'impartialité et l'indépendance du système judiciaire, la qualité du système juridique, la transparence et l'équilibre des pouvoirs sont renforcés. »

² Faute de ressources suffisantes pour poursuivre le projet, la Hertie School of Governance s'est vu dans l'obligation de le transférer à l'université des sciences administratives Speyer.

L'université Speyer a eu la possibilité de monter un consortium avec plusieurs grandes institutions européennes de recherche pour demander une subvention du programme Horizon 2020 (au titre de l'action TRANSFORMATIONS-08 – La valeur sociétale de la culture et l'impact des politiques culturelles en Europe). Le projet de recherche proposé, baptisé « DNA Culture », se concentrera sur la production de nouvelles données et d'indicateurs quantitatifs en prenant pour point de départ les cadres d'indicateurs existants, comme le CICD, et sur la mise en place d'une plateforme intégrée qui permettra l'ouverture et le partage des données et connaissances générées. Le Conseil de l'Europe a soutenu cette initiative et suivra le projet avec intérêt au cas où la subvention demandée serait obtenue. Cela permettrait de préserver le CICD et de s'en servir dans un contexte utile correspondant aux ambitions de la Conférence des ministres de la Culture du Conseil de l'Europe de 2013, qui avait lancé les travaux sur un cadre d'indicateurs sur la culture et la démocratie.

L'association du Compendium a rejoint le consortium de recherche « DNA Culture » et cette démarche devrait favoriser d'autres synergies qui profiteront, en définitive, aux chercheurs et aux décideurs en quête d'une vitrine pour mettre en exergue la valeur sociétale de la culture et l'impact des politiques culturelles en Europe.

Action requise

Le Bureau du CDCPP est invité :

- à prendre note des derniers développements concernant le CICD et à souligner l'importance du projet pour montrer la valeur sociétale et politique de la culture aux gouvernements et à d'autres acteurs.